



**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

DEPARTEMENT des ALPES-MARITIMES

Arrondissement de NICE

**MAIRIE DE CONTES**

**Décision n° 2025 11 07**

OBJET :

**Maison de la Biodiversité et du Développement Durable : convention de contribution d'accompagnement à la création et au fonctionnement avec la société Neriva**

L'an deux mille vingt-cinq, le mercredi douze novembre, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 5 novembre 2025 s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de M. Francis Tujague, Maire de Contes.

Etaient présents : MM. Francis Tujague, Maire, Alain Alessio, Mme Michèle Maurel, M. Gérard De Zordo, Mme Nadine Ezingard, M. Armand Gasiglia, Mmes Elodie Loretz, Lykke Saviane, Nicole Colombo, MM. Eric Foret, Gilbert Camous, Dominique Celeschi, Mme Martine Abellan, MM. Christophe Angéli, Thierry Fauré, Kader Akeb, David Dongé, Olivier Camous, Mmes Marie-Fleur Alquier, Edwige Alunni, M. Christophe Céragioli et Mme Sylvie Carletto formant la majorité des membres en exercice.

Etaient représentés : M. Alain Michellis, Mmes Fabienne Irlès, Malika Vannucci, Sandrine Mauras, M. Michel Caruso et Mme Chloé Roig,

Etait excusée : Mme Kareen Woignier,

Le quorum est atteint

Madame Elodie Loretz a été nommée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire propose au conseil de passer une convention avec la société Neriva, prévoyant l'octroi d'une contribution financière de cette société à la commune afin de participer à la création et au fonctionnement de la Maison de la biodiversité et du Développement Durable ainsi qu'à l'organisation d'animations et/ou événements ponctuels en rapport avec les actions pédagogiques menées.

Il donne lecture du projet de convention stipulant que cette contribution s'élèvera à 10.000 € par an et sera versée pour l'année N au cours du mois de janvier de l'année N+1. La convention est conclue à compter du 1er janvier 2026 pour une durée de trois ans. Monsieur le Maire propose également au conseil d'autoriser le maire à signer ladite convention.

**Le conseil municipal  
Oùï l'exposé du maire  
Après en avoir délibéré**

**Décide** de passer une convention avec la société Neriva, prévoyant l'octroi d'une contribution financière de cette société à la commune dans le cadre de la création et du fonctionnement de la Maison de la biodiversité et du Développement Durable.

**Autorise** le maire à signer ladite convention conclue à compter du 1er janvier 2026 pour une durée de trois ans. Le projet de convention est annexé à la présente délibération.

**Autorise** le maire à accomplir toutes les formalités et à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

*Nombre de conseillers en exercice : 29*

*Nombre de présents : 22*

*Nombre de votants : 28*

**Pour : 28**

*MM. Francis Tujague, Maire, Alain Alessio, Mme Michèle Maurel, M. Gérard De Zordo, Mme Nadine Ezingard, M. Armand Gasiglia, Mme Elodie Loretz, M. Alain Michellis, Mmes Lykke Saviane, Nicole Colombo, MM. Eric Foret, Gilbert Camous, Dominique Celeschi, Mmes Martine Abellan, Fabienne Irlès, M. Christophe Angéli, Mme Malika Vannucci, MM. Thierry Fauré, Kader Akeb, David Dongé, Olivier Camous, Mme Sandrine Mauras, M. Michel Caruso, Mmes Marie-Fleur Alquier, Chloé Roig, Edwige Alunni, M. Christophe Cérangioli et Mme Sylvie Carletto*

**Contre : 0**

**Abstentions : 0**

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits, pour expédition conforme

La secrétaire de séance  
Elodie LORETZ

Le Maire,  
Francis TUJAGUE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

006-210600482-20251112-20251107-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/11/2025  
Publication : 13/11/2025

Le Maire, Francis TUJAGUE